

**L'EXPERIENCE COOPERATIVE AU CONGO (ZAIRE) DANS LE  
CONTEXTE COLONIAL. FORME DE DUPERIE INTERNATIONALE ET  
DE DEVOYEMENT DES COLONISES**

**Tshibangu Kabet Musas\***

**RESUME:** Ce travail présent des données historiques sur le mouvement coopératif existant au Zaïre depuis sa naissance jusqu'à l'actualité. Le coopérativisme est présenté par l'auteur comme étant l'instrument par excellence utilisé dans le cadre de la politique internationale pour l'effectivité d'un nouveau "pacte colonial" enfin de maintenir le colonialisme économique. Les coopératives congolaises, soumises aux conditions de temps et d'espace d'un néo-colonialisme, durent accentué les relations de dépendance entre colonie et métropole. Conclut l'auteur que ces coopératives toujours définies par les agents sociaux n'ont pas été effectivement dynamisées au bénéfice du pays.

Au Congo belge, le mouvement coopératif apparaît dans les années 1920. Mais il reçoit une impulsion et une mission nouvelle après la seconde guerre mondiale. Après la seconde guerre mondiale, les Belges introduisent le système coopératif pour stimuler la production au profit de la Métropole. L'expérience connaît des hauts et des bas jusque pendant la seconde guerre mondiale.

A partir de 1945, sous la pression d'une opinion publique davantage anti-colonialiste et humanitariste ou humanitaire, on vit les différentes puissances coloniales adapter progressivement et variablement leur politique à l'égard des peuples colonisés. Les territoires africains qui avaient servi de réduits efficaces pendant l'occupation de l'Europe par les Nazis prirent conscience de leur importance économique et stratégique, sans parler de tous les autres sacrifices consentis par les hommes d'Afrique. Les métropoles coloniales durent reconnaître, après la guerre, qu'il fallait récompenser les colonisés pour l'effort de guerre fou qu'ils avaient fourni en 1940-45. C'est cet effort de guerre qui suscita, dès 1943, une profonde résonance dans l'opinion internationale,

\* Université de Lubumbashi, Zaïre.

MUSAS, Tshibangu Kabet. L'Expérience coopérative au Congo (Zaire) dans le contexte colonial. Forme de duperie internationale et de dévoement des colonisés. *Africa: Revista do Centro de Estudos Africanos*. USP, S. Paulo, 12-13 (1): 43-55, 1989/1990.

notamment l'opinion américaine qui se fit le champion de l'émancipation des peuples colonisés. Cela est affirmé dans la Charte de l'Atlantique (1943). Même si elle supprima le KOMINTERN en 1943, l'Union soviétique, le vrai vainqueur des Nazis, continua et amplifia sa condamnation sans réserve du colonialisme.

Dans un tel climat d'anti-colonialisme et en présence de l'évolution que l'histoire avait imprimée aux peuples du monde, même les colonialistes inconditionnels comprirent la nécessité de repenser le problème de leurs rapports avec les pays dépendants.

Au Congo, comme partout ailleurs en Afrique, le développement du mouvement coopératif s'inscrit précisément dans le cadre de cette politique internationale qui considérait l'organisation coopérative comme l'outil par excellence pour imprimer au paysage colonial un nouveau "pacte colonial" volontiers centré sur l'aspect économique, car après les positions prises par les nations signataires de la Charte de l'Atlantique qui condamnait en termes mitigés le colonialisme, il était devenu nécessaire de mettre sur pied un système économique propre à assurer le développement des territoires en vue de l'insertion de leurs populations au mode de vie économique métropolitain et en vue de leur émancipation future.

Alors que l'URSS et les autres pays socialistes proposaient la fin du colonialisme sous toutes ses formes (politiques, économique, sociale, culturelle, etc), les pays capitalistes occidentaux songeaient à se débarrasser du politique pour maintenir, sous une forme subtile et très manipulable, le colonialisme économique.

## 1. SITUATION AU CONGO BELGE AVANT ET PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE.

Présenté généralement comme une colonie évoluée, le Congo ne disposait malheureusement pas d'élites économiques africaines rompues aux rouages de l'économie capitaliste. Avant la guerre de 1940-45, tout le triangle colonial (Etat-Mission-Sociétés) entendait oeuvrer à la mise à ses services de toute la population congolaise.

La Grande crise des années 1930 vit se former un petit noyau de véritables indépendants africains, commerçants et artisans<sup>1</sup>. A quelques rares exceptions près (Joseph Kapend Tshombe et ses frères à Sandoa, Michel Kasongo à

(1) TSHIBANGU KABET M., *L'impact socio-économique de la grande crise mondiale des années 1929-1935 sur l'ancien Haut-Katanga Industriel*, UNAZA, Lubumbashi, 1980, p. 433-435.

MUSAS, Tshibangu Kabet. L'Expérience coopérative au Congo (Zaire) dans le contexte colonial. Forme de duperie internationale et le dévoement des colonisés. *Africa: Revista do Centro de Estudos Africanos*. USP, S. Paulo, 12-13 (1): 43-55, 1989/1990.

Kalemie), le commerce africain de l'époque n'était qu'un commerce de misère<sup>2</sup>. Au Katanga et à Léopoldville (Kinshasa) l'armée de petits commerçants africains diminua de plus d'un tiers lors de la reprise consécutive à la grande dépression de 1930-1935<sup>3</sup>. Les effectifs commerçants de 1933-34 ne seront atteints qu'au plus fort de l'effort de guerre économique de 1940-45, c'est-à-dire en 1943-44, quand on reviendra à un autre commerce de misère renchéri cette fois par les difficultés d'approvisionnement en articles manufacturés (tissus, quincaillerie)<sup>4</sup>.

A partir de 1945, la Belgique comprit vite que face à la position des deux grandes puissances mondiales (les Etats-Unis et l'Union Soviétique), elle ne pouvait se maintenir qu'en montant de toutes pièces une petite bourgeoisie capable de résister aux sollicitations américaines éventuelles et d'afficher un certain conservatisme capitaliste susceptible de faire pièce à toute influence communiste tout en restant ouvert au communautarisme sociétal africain. Le communisme soviétique ayant été à l'origine l'oeuvre de l'intelligentsia urbaine, l'on se devait de confier aux Congolais urbanisés une petite économie commerciale, le passé ayant révélé que le commerçant congolais s'adaptait mieux que le commerçant européen au "commerce de misère" ou commerce strictement de subsistance.

On estimait que les sociétés coopératives correspondaient le mieux à l'esprit communautaire des Africains, à leur mentalité collective, voire à l'essence même de l'économie traditionnelle laquelle est une économie communautaire au stade préfinal de la distribution-redistribution.

En fait, cette conception, quelle que fondée qu'elle fût, n'était qu'une "fille de la nécessité". On savait pertinemment bien à cette époque que les mentalités entre les villes et les campagnes se distançaient rapidement et que le tribalisme, dont le contenu restait encore dans son interprétation "modélé par le conflit social interne à la société africaine"<sup>5</sup>, était encouragé indirectement par les sociétés et par l'Etat colonial.

(2) Cf. MBOYO M. MALUNGU, *La politique de l'administration envers le commerce africain au Katanga*, Mémoire, UNAZA, Lubumbashi, 1973. E. MPOYI BASEKAYI, *La crise commerciale au Katanga*, UNAZA, Lubumbashi. On lira surtout TSHIBANGU KABET M., *Le commerce au Katanga: pratiques locales et ambitions expansionnistes (1910-1930)*, *Likundoli, Enquêtes d'Histoire Zaïroise*, 7 (1987)1, p. 3-32.

(3) TSHIBANGU KABET M., *L'impact socio-économique...*, p. 179-182.

(4) TSHIBANGU KABET., *L'effort de guerre 1940-45 en Territoire de Likasi (Jadotville) ses incidences socio-économiques*, UNAZA, Lubumbashi, 1972.

(5) JEWSIEWICKI, B., *La contestation sociale et la naissance du prolétariat au Zaïre au cours de la première moitié du XXème siècle*, *Revue canadienne des Etudes Africaines*, vol. X, 1 (1976), p. 47-48.

MUSAS, Tshibangu Kabet. L'Expérience cooperative au Congo (Zaire) dans le contexte colonial. Forme de duperie internationale et de devoiement des colonises. *Africa: Revista do Centro de Estudos Africanos*. USP, S. Paulo, 12-13 (1): 43-55, 1989/1990.

Tout au plus, les héritiers du "pacte colonial" espéraient utiliser avantageusement les coopératives. D'abord, le mouvement coopératif était le seul susceptible de faire taire diplomatiquement l'anti-colonialisme. Au capitalisme imposé par le système de Bretton Woods, il symbolisait le libéralisme économique tel qu'il était aux premiers âges du capitalisme, né lui aussi de la liberté de travail et d'association. Les prémisses internationalement admises énonçaient qu'il n'était pas de coopération sans liberté d'adhésion, sans possibilités de contrat volontaire et spontané et sa contrepartie, la possibilité de rupture et de dénonciation. Aux communistes, les colonialistes présentaient les coopératives coloniales comme ressemblant aux kolkhozes soviétiques. A un communiste, une coopération est en effet un des trois formes de la lutte pour l'émancipation du travail, et comme le syndicalisme et le marxisme lui-même, elle ne trouve sa raison d'être que comme moyen de renverser l'ordre établi par le régime capitaliste. Dans son acception marxiste, la coopération est un effort pour la libération du travailleur considéré à la fois comme producteur et consommateur. Le mérite du mouvement coopératif est de réaliser la révolution socialiste, non par la violence et la haine, non par le cloisonnement de la société, mais précisément par l'abolition du salariat et l'unité des travailleurs.

Au Congo, les coopératives furent régies par une série de décrets copiés sur le modèle métropolitain.

Le décret du 27 février 1887 et plus spécialement celui du 23 mars 1921 énoncent les principes suivants:

1<sup>o</sup> Nulle société coopérative ne peut se fonder au Congo qu'après avoir été autorisée par le Gouverneur Général ou le Gouverneur de Province.

2<sup>o</sup> L'autorité appelée à donner l'autorisation vérifie si les statuts soumis à son approbation sont conformes aux principes généraux du droit belge sur la matière.

En Belgique, la matière est régie par l'arrêté royal du 30 novembre 1935 portant coordination des lois les sociétés commerciales (articles 141 à 164).

Donc au Congo comme en Belgique, toute société coopérative est une société commerciale, pour une double raison:

1<sup>o</sup> le décret du 23 mars 1921 fut inséré dans le décret du 27 février 1887 relatif aux sociétés commerciales;

MUSAS, Tshibangu Kabet. L'Expérience cooperative au Congo (Zaire) dans le contexte colonial. Forme de duperie internationale et de devoiement des colonises. *Africa: Revista do Centro de Estudos Africanos*. USP, S. Paulo, 12-13 (1): 43-55, 1989/1990.

2<sup>o</sup> la législation congolaise se réfère à la législation belge; or, dans celle-ci l'objet doit être nécessairement commercial.

A noter par ailleurs que la législation congolaise n'établit aucune distinction entre coopérative des Africains et coopérative des Européens.

Des associations congolaises de forme plus ou moins coopérative furent créées après le décret de 1921, mais elles étaient assez distantes de l'organisation coopérative *stricto sensu*. En 1923, à l'initiative du Gouverneur de la Province Orientale, fut tenté le premier essai de constitution d'une coopérative africaine: ce fut la coopérative de fabrication d'huile de Kirundu dont l'administration territoriale reprit la paternité officielle de 1925 à 1935, date à laquelle l'effondrement sans précédent des cours de l'huile de palme provoqua la dissolution de la coopérative, qui, soit dit en passant, avait pour objet la fabrication d'huile de palme à partir des fruits que les Congolais venaient lui vendre, et la vente de cette huile et des palmistes à l'administration ou aux enchères.

L'ouverture du système coopératif aux Congolais relevait des mobiles plutôt diplomatiques qu'économiques, car à la session de 1923, l'Institut Colonial International discuta positivement sur le rôle des coopératives "indigènes". Le chef de la délégation belge, E. Dervildeman insista sur la nécessité de créer des coopératives agricoles pour développer le paysannat "indigène"<sup>6</sup>. Au Congo cependant, on ne peut passer sous silence les réticences très fortes du gouvernement colonial, les réclamations et les pressions très hostiles du commerce européen aux coopératives. La première coopérative au Katanga fut créée en 1924 par l'Union Minière du Haut-Katanga, pour ses agents européens, à Panda (Likasi). La coopérative de Panda fut très décriée par les commerçants à qui elle arrachait toute la clientèle locale de l'UMHK, annonçant ainsi et le paternalisme de la grande entreprise minière et l'avènement de l'Etat-Providence<sup>7</sup>.

(6) Cf. DEWILDEMAN, E., *Extension intensive et rationnelle des cultures indigènes*, Institut Colonial International, Bruxelles, 1923.

(7) Sur le paternalisme de l'Union Minière, on lira: FETTER, B. S., *L'Union Minière du Haut-Katanga, 1920-1940: la naissance d'une sous-culture totalitaire*, *Les Cahiers du CEDAF*, n° 5, 1973. TSHIBANGU KABET M., *L'impact socio-économique... Sur l'Etat-Providence*, on se reportera à: JEWSEWICKI, B., *L'expérience d'un Etat-Providence en Afrique Noire*, *Reflexion Historique*, III, 2, Hiver 1976, p. 79-103.

MUSAS, Tshibangu Kabet. L'Expérience cooperative au Congo (Zaire) dans le contexte colonial. Forme de duperie internationale et de devoiement des colonises. *Africa: Revista do Centro de Estudos Africanos*. USP, S. Paulo, 12-13 (1): 43-55, 1989/1990.

En 1926 furent créées, en Province Orientale, et à l'initiative du gouverneur Moeller de Laddersous, des organisations dites *précoopératives* et dont les activités ne cadraient pas du tout avec l'esprit de la législation en matière coopérative: elles s'occupaient de l'élevage en général, de la fabrication et de la vente de lait, de beurre et de fromage. Les colons blancs exigèrent et obtinrent en 1936 la dissolution de ces précoopératives et s'en emparèrent. Ils mirent également la main sur les "agronomats éducatifs" créés en Ituri et au Kivu par le gouverneur de l'Orientale Georges Moulaert. C'était également en 1936, au plus fort de l'engouement mondial pour les colonies, engouement que Hitler appelait la recherche de l'espace vital et qui aboutit à la seconde guerre mondiale.

En 1934, le centre agronomique de l'Université de Louvain au Congo (CADULAC) créa à Kisantu la coopérative des Bakongo, dans le but de promouvoir l'éducation technique et économique des membres pour vendre leurs produits et acheter en commun outils et semences. Contrecarrée par le commerce européen, elle vivota en 1937-38, devint une sorte de corporation professionnelle regroupant les banani, les maraichers et les planteurs d'arachides; et pendant la guerre de 1940-45, elle limita son activité à l'écoulement des légumes et à l'approvisionnement en outillage en semences. Elle fut liquidée en 1945 suite aux contrariétés diverses de l'administration qui ne l'avait pas reconnue et des commerçants blancs.

En 1936 fut créée, à Kanzenze, au katanga et à l'initiative de la Mission Franciscaine dirigée par un prêtre entreprenant, Lefebure, la coopérative agricole des Bena Mitumba de Mwilu. Les partenaires étaient la mission, la sous-chefferie de Mwilu et un certain nombre d'Africains autres que les Congolais (Rhodésiens, Angolais, Nyasalandais) à titre privé. Le chef Mwilu fut destitué en 1937 pour s'être opposé au père Lefebure, patron tout puissant de la coopérative<sup>8</sup> et jouissant de l'appui de l'administrateur territorial de Jadotville, F. Grevisse, qui, à la même époque, rejeta le projet de colonisation blanche au Katanga<sup>9</sup>. Le gouverneur général du Congo belge, Pierre Ryckmans entendait,

(8) TSHIBANGU KABET M., *L'impact socio-économique...*, p. 494-5.

(9) NAWAJ KATAJ, *Problèmes du colonat blanc au Congo dans les années 1934-1939 ou l'échec d'une colonisation blanche à vaste échelle*, UNAZA, Lubumbashi, 1979. I t. TSHIBANGU KABET M., *L'impact socio-économique*, déjà cité, p. 492-506.

MUSAS, Tshibangu Kabet. L'Expérience cooperative au Congo (Zaire) dans le contexte colonial. Forme de duperie internationale et le devoiement des colonises. *Africa: Revista do Centro de Estudos Africanos*. USP, S. Paulo, 12-13 (1): 43-55, 1989/1990.

en 1934-38, transformer tout l'Est du Congo (y compris le katanga) en zone de colonisation blanche. Ce projet fut saboté au Katanga en 1936-37<sup>10</sup>.

A partir de 1940, la personnalité juridique fut arrachée à la coopérative de Kanzenze, qui ne fut plus qu'une "oeuvre philanthropique". La coopérative appliqua toutefois le principe de la ristourne du bénéfice aux coopérateurs en fonction de leur chiffre d'affaires.

Enfin avant la guerre de 1940-45, furent créées au Congo de multiples régies dites "coopératives". Les parts sociales y étaient souscrites par les caisses administratives des chefferies, auxquelles retournaient les bénéfices; dirigées par l'administration, elles ne comprenaient que des personnes morales et s'occupaient de l'achat de matériaux de construction, de la constitution de fonds routiers de pools, de fonds de gestion. Certaines de ces "coopératives" furent transformées, en 1939, en "associations rurales de prévoyance". Ces transformations et manipulations prouvent que les "regies coopératives" n'étaient pas d'authentiques coopératives; elles n'étaient en fait que des instruments autoritaires et coercitives pour l'organisation pratique de l'administration de chefferies. Elles annoncent néanmoins ce que l'on va appeler, après la seconde guerre mondiale, la "promotion de l'économie indigène"<sup>11</sup>.

Jusqu'en 1945, l'administration coloniale et les grands intérêts belges n'accordaient que fort peu d'attention à la promotion économique des Congolais. L'économie naturelle ne dépassait pas son objectif traditionnel de subsistance précaire. L'objet prédominant des préoccupations coloniales restait la "mise en valeur" non seulement des ressources, mais aussi des colonies. Le tout se résumait en un vocable germanique: Raubwirtschaft (économie de pillage).

(10) Il existe à la Division de l'agriculture du Shaba un volumineux dossier, *Dossier Agriculture 1937*, sur le rejet par les colons déjà installés du projet de Ryckmans sur la colonisation à vaste échelle au Congo, et surtout au Katanga. Pour Georges MOULAERT, ancien gouverneur de la province Orientale "la colonisation belge au Congo doit être préparée, dirigée et soutenue": cf. MOULAERT G., *Problèmes coloniaux d'hier et d'aujourd'hui*, Bruxelles, 1939, p. 218. Ainsi échoue la politique belge, d'inspiration fasciste, du Lebensraum (espace vital).

(11) Cf. GLINNE, E., *Le mouvement coopératif au Congo belge et du Rwanda-Urundi*, dans: *Vers la promotion de l'économie indigène*, Compte rendu du colloque colonial sur l'économie indigène (9-13 janvier 1956), Bruxelles, 1956, p. 154. Un mémoire de licence, à présenter en juillet 1988, par NGOMBE MULAMBA, est consacré à cette question de la promotion économique des Congolais après la seconde guerre mondiale.

MUSAS, Tshibangu Kabet. L'Expérience cooperative au Congo (Zaire) dans le contexte colonial. Forme de duperie internationale et de devoiement des colonises. *Africa: Revista do Centro de Estudos Africanos*. USP, S. Paulo, 12-13 (1): 43-55, 1989/1990.

## 2. LE MOUVEMENT COOPÉRATIF DE 1945 À L'INDÉPENDANCE POLITIQUE (1960).

Après la deuxième guerre mondiale, le gouvernement colonial entreprit de relancer plusieurs coopératives. La coopérative de Kanzenze prit, dès 1946, un essor qu'elle exceptionnelle, en commercialisant désormais toute la production de Muilu. A Kinshasa, la coopérative indigène d'Achats (C.T.A.) fut organisée sur de nouvelles bases au début de 1946. Un an plus tard, elle comptait 150 membres, propriétaires d'une part sociale de 2000 francs; elle disposait ainsi d'un fonds de roulement important qui lui permettait d'acheter en gros et de payer comptant. Elle cédait ses marchandises à ses membres uniquement, au grand comptant et moyennant un léger bénéfice. Elle s'approvisionnait sur place, auprès des firmes importatrices. Chacun de ses membres possédait un magasin de détail portant le panonceau (publicitaire) de la coopérative, et vendait aux prix imposés par l'Etat.

Dès 1946, la coopérative fut placée sous la tutelle d'un conseiller européen, fonctionnaire du service des Affaires économiques de la ville, mais s'occupant uniquement de la coopérative. L'agent européen était le vrai patron et l'homme-orchestre de la coopérative, dont il géra, en 1946-1947, le chiffre d'affaires mensuel de quelque 1.000.000 francs. Son rôle était officiellement d'éduquer les adhérents. En fait, il en était le propagandiste, le contrôleur des prix et des recettes le manager (le terme était inconnu au Congo à l'époque), le gérant, et l'agent de liaison entre ses protégés détaillants et les maisons de gros européennes. Le paternalisme gagnait ainsi le seul secteur où il était inconnu: celui des indépendants.

Début 1947, une commission d'études, présidée par le bénédictin Jules Plissart, mit au programme du CEPSI un ensemble de problème de sociologie appliquée, dont celui des coopératives "indigènes". La commission estima que la promotion de l'économie des Congolais supposait l'organisation notamment des coopératives des consommateurs, des caisses d'épargne, des cours techniques de perfectionnement professionnel, l'éducation post-scolaire. Mais le but de telles oeuvres portait sur un double volet, à réaliser simultanément: l'éducation sociale des syndiqués africains et la formation, sur le tas, des élites qualifiées ouvrières<sup>12</sup>. A l'initiative du CEPSI et de quelques agents européens de l'administration, fut formé en mai 1948, la coopérative indigène du Haut-Katanga.

(12) Lire les discussions et communications relatives aux coopératives dans Bulletin du CEPSI, n° 7 (1948). On lira également: KABEYA TSHIMENGA, *La politique des coopératives agricoles indigènes au Congo belge (1940-1958)*, Mémoire de Licence, UNAZA, Lubumbashi, 1972.

MUSAS, Tshibangu Kabet. L'Expérience cooperative au Congo (Zaire) dans le contexte colonial. Forme de duperie internationale et de devoiement des colonises. *Africa: Revista do Centro de Estudos Africanos*. USP, S. Paulo, 12-13 (1): 43-55, 1989/1990.

Le bénéfice brut accusé au bilan de la coopérative, pour la première année d'existence (1948-1949) porte sur les prix de gros, la vente de charbon de bois, la remise des marchandises à domicile et le pourcentage de majoration de 1% sur le montant des ventes aux coopérateurs. L'éloge dans le bilan, va aux ristournes<sup>13</sup>. Les premières purges sont entreprises en 1949. Il y a trop d'aventuriers dans la coopérative.

Semblables coopératives furent créées un peu partout dans les centres urbains et à la campagne.

L'ancienne conception des sociétés coopératives présentées plus haut à savoir que l'objet de celle-ci est le commerce, ou l'introduction de l'esprit de lucre fut reconduite par les décrets du 16 août 1949 et du mars 1956. Ces deux décrets autorisent deux sortes de coopératives, liées à l'espace: - les coopératives pour les producteurs africains ("coopératives d'achats à l'indigène") destinées à la campagne;

- les coopératives commerciales dans les villes.

Cependant chacun de ses décrets renforce le paternalisme et maintient le mouvement coopératif dans le sous-développement, en l'orientant vers des tâches purement secondaires de seconder l'économie européenne. Les centres urbains, à travers coopérateurs détaillants, devaient accroître la consommation des produits belges sous le contrôle d'un Belge. La campagne, elle aussi, ne devait vendre ses produits qu'aux Belges et consommer des produits manufacturés belges.

Ainsi les Belges utilisent le système coopératif pour réaliser le *pacte colonial* jusque-là leur interdit par les accords internationaux de 1885- et 1919. Les coopératives constituent en réalité non une étape vers l'émergence d'une élite économique congolaise, comme la machine de propagande belge le claironnait de par le monde, mais bien une nouvelle étape vers la réalité de l'économie et de l'élite congolaise (puis zaïroise): le sous-développement technique et la dominance du tertiaire, l'incapacité de gérer la conjoncture ont été conçus et expérimentés ainsi par les Belges à travers le mouvement coopératif, qui resta d'ailleurs *expérimental* pour toute la période coloniale.

A la fin du régime colonial, le mouvement coopératif dévoila enfin toutes ses faiblesses. Il apparut en effet que son cadre était très étiqué et ses objectifs sans rapports réels avec la conjoncture économique capitaliste.

(13) HENRARD, L., Rapport de la coopérative indigène du Haut-Katanga au cours de sa première année d'existence, *Bulletin du CEPSI*, n° 11 (1950), p. 204-217.

MUSAS, Tshibangu Kabet. L'Experience cooperative au Congo (Zaire) dans le contexte colonial. Forme de duperie internationale et de devoiement des colonises. *Africa: Revista do Centro de Estudos Africanos*. USP, S. Paulo, 12-13 (1): 43-55, 1989/1990

La longue récession économique mondiale de 1956-1960 détériora la position du marché de gros. La mévente qui sévit pendant ces années et les frais fixes imposant absolument un certain degré d'activité sont deux facteurs majeurs qui amenèrent les grossistes blancs à rechercher toute occasion de vendre, si minime fût-elle, et à se passer ainsi des coopératives. Celles-ci avaient été conçues pour des conjonctures favorables. Après le "boom coréen" de 1950-1953, nombre de ces coopératives de distribution se trouvèrent en difficultés dues à la démobilsation progressive de l'économie mondiale.

La "coexistence pacifique" de Khrouchtchev, alliée à des allures plutôt théâtrales que politiques du dirigeant soviétique, aboutit à un rapprochement diplomatique soviète-américain où s'engloutit la diplomatie agressive du "containment". L'esprit de "Camp David" qui régit les relations entre les deux super-grands après la rencontre Eisenhower-Khrouchtchev (1959), contribua encore à la démobilisation mondiale.

Le prix de la conjoncture économique défavorable des années 1956-60 fut payé par le secteur commercial. Or au Congo, comme, on l'a vu plus haut, les coopératives africaines créées après 1945 furent orientées vers ce secteur. En 1958-59, Etienne Duvieusart reconnut que presque toutes les coopératives commerciales se sont soldées par des échecs et que dans nombre de milieux urbains leur utilité se trouvait de plus en plus contestée<sup>14</sup>. Et c'est le même enquêteur, Duvieusart, qui recueillit cette opinion paradoxale:

"les coopératives sont utiles lorsqu'elles n'existent pas, et une fois constituées, elles ne se justifient plus"<sup>15</sup>.

C'était là une révélation qui devait jeter dans les oubliettes de l'Histoire le mouvement coopératif congolais, dont le devoiement remonte à son origine même. On ne pouvait former de petits capitalistes "indigènes" qu'à partir des producteurs et non des distributeurs.

La conception belge de coopératives comportait ce paradoxe fondamental: on prétendait laisser aux Congolais la chance de devenir de véritables bourgeois aspirant au capitalisme mais on ne leur accordait ni capital ni moyens de production et on les empêchait de concurrencer les entreprises européennes. Dans

(14) DUVIEUSART, E., Note sur le commerce indigène dans les grands centres extra-coutumiers du Congo belge, *Bulletin du CEPSI*, n° 45, (1959), p. 91.

(15) DUVIEUSART, E., op. cit., p. 92.

MUSAS, Tshibangu Kabet. L'Experience cooperative au Congo (Zaire) dans le contexte colonial. Forme de duperie internationale et de devoiement des colonises. *Africa: Revista do Centro de Estudos Africanos*. USP, S. Paulo, 12-13 (1): 43-55, 1989/1990.

la pratique, les bilans des coopératives congolaises ne sont pleines que d'éloges pour des ristournes distribuées aux coopérateurs.

Le devoiement du mouvement coopératif au Congo empêcha toute auto-modernisation économique de la société congolaise; comme dans les colonies anglaises, l'organisation coopérative répondit aux recommandations internationales: d'une part elle fournit des moyens de diffuser les formules techniques en vue de l'amélioration des méthodes de production; d'autre part elle assura le passage sans troubles ni heurts de l'économie de type artisanal à l'économie de type industriel. Elle créa ainsi dans ces colonies une élite d'authentiques entrepreneurs africains; ceux-ci furent en outre favorisés par l'éthique protestante<sup>16</sup>.

Fondées dans un esprit philanthropiques, les coopératives congolaises ne poursuivaient pas du tout le lucre comme but, même si elles réalisaient quelques chiffres d'affaires et surtout des milliers des ristournes par an. "Elles étaient le lieu de rendez-vous de bonnes intentions et ainsi étaient privées de compétences; l'assistance même de l'Etat donna aux fondateurs une fausse idée sur la mission de telles sociétés. Elles se heurtèrent au manque d'esprit de coopération des autochtones qui n'y virent que le moyen d'obtenir des crédits bon marché et sans garantie. La bonne volonté ne put non plus suppléer à la dimension minimale de ces entreprises tandis que l'optimisme faisait construire des hangars et acheter des camions, et conduisait la société à un suréquipement écrasant"<sup>17</sup>.

Voilà un jugement de l'enquêteur Duvieusart. Il traduit certainement la réalité.

L'échec eût été plus retentissant si les autorités coloniales ne s'étaient pas arrangées à faire cesser l'aventure des coopératives. Écoutons encore Duvieusart:

(16) Au Congo colonial, comme dans les colonies anglaises, la bourgeoisie africaine la plus sérieuse et la plus dynamique se constituait d'adeptes aux sectes protestantes. Ceci semble vérifier la constatation de Max Weber, qui prétend que le milieu éthique protestant, c'est-à-dire l'ensemble de valeurs et attitudes protestantes, est très favorable au développement et à la rationalisation du capitalisme moderne. Max Weber essaya de prouver la compatibilité idéologique du capitalisme "rationnel" et du protestantisme, particulièrement le calvinisme du XVII<sup>e</sup> siècle. Cf. WEBER, M., *The protestantism ethic and the spirit of capitalism*, New York, 1930.

(17) DUVIEUSART E., op. cit., p. 91.

MUSAS, Tshibangu Kabet. L'Experience cooperative au Congo (Zaire) dans le contexte colonial. Forme de duperie internationale et de devoiement des colonises. *Africa: Revista do Centro de Estudos Africanos*. USP, S. Paulo, 12-13 (1): 43-55, 1989/1990.

"Seule une fin discrète sauva sans doute la plupart d'entre elles de la faillite et celle-ci entraîna souvent aussi la cessation du commerce de leurs membres"<sup>18</sup>.

Ce qui étonne c'est que les commerçants les plus prospères (la famille Tshombe, Kasongo Michel et tant d'autres) n'ont à aucun moment fait partie de ces groupements qu'ils considéraient comme une perte de temps et d'argent.

## CONCLUSION

Il faut tirer de ce court exposé des conclusions pratiques. La première qui apparaît en toute évidence est que les coopératives congolaises, quel que fut leur champ d'action, étaient constamment inaptes, quel que fût leur champ d'action, étaient constamment inadaptées aux conditions locales de temps et de lieux. La seconde est que les coopératives servaient généralement à édifier un pacte néo-colonial en acceptant d'être des courries non de production, mais bien de dépendance, entre la colonie et sa métropole. La troisième, qui découle des précédentes, peut souligner le caractère hypocrite du mouvement coopératif congolais, faussé dès le départ et brandi jusqu'à la fin comme une étape importante de l'émancipation de l'élite économique africaine, dont les coopératives étaient censées maquer à chaque nouvelle législation, une nouvelle poussée dans la bonne direction conformément aux normes internationales.

L'échec prouva que les congolais avaient réellement évolué: ils ne se laissaient plus impressionner par la tutelle éclairée de l'homme blanc, qui patronnait les coopératives pour leur donner un peu plus de "brillantines". Le peu d'adhérents parmi d'ailleurs de médiocres commerçants montra que l'individualisme, négligé et ignoré, s'était encre dans les mentalités de l'élites commerçante.

(18) *ib.*

MUSAS, Tshibangu Kabet. L'Experience cooperative au Congo (Zaire) dans le contexte colonial. Forme de duperie internationale et de devoiement des colonises. *Africa: Revista do Centro de Estudos Africanos*. USP, S. Paulo, 12-13 (1): 43-55, 1989/1990.

En résumé, le mouvement coopératif fut orienté non vers la vraie élite, mais bien vers la configuration de celles-ci et mieux encore, vers des opportunistes, des aventuriers et vers des parias.

RESUMO: O trabalho apresenta dados históricos sobre o movimento cooperativo existente no Zaire desde seu surgimento até a atualidade. O cooperativismo é apresentado pelo autor como sendo o instrumento por excelência utilizado no quadro da política internacional para a efetivação de um novo "pacto colonial" para manter o colonialismo econômico. As cooperativas congoleãs estiveram inadaptadas às condições de tempo e lugar voltadas para um neo-colonialismo, acentuando as relações de dependência entre colônia e metrópole; o autor conclui que sempre estiveram voltadas para os agentes sociais que não as puderam dinamizar efetivamente em benefício do país.

UNITERMOS: Movimento cooperativo, Colonialismo, Anti-colonialismo, Neo-colonialismo, Pacto colonial, Organizações pré-cooperativas, Educação sindical africana.